## 3° DEGRE DE TRANSITION

## ENSEIGNEMENT GENERAL

## 5° ET 6° ANNEES ( AVEC IMMERSION EN NEERLANDAIS)

	I <sup>1(*)</sup>	II <sup>1(*)</sup>	III <sup>1(*)</sup>	IV <sup>1(*)</sup>	VII <sup>1(*)</sup>	IX <sup>1(*)</sup>
	Économie	Latin	Latin	Latin	Math	Histoire
	Anglais	Anglais	Grec	Math	Anglais	Anglais
Formation commune						
Religion catholique	2	2	2	2	2	2
Français	4	4	4	4	4	4
Histoire	2	2	2	2	2	4
Géographie	2	2	2	2	2	2
Éducation physique	2	2	2	2	2	2
Formation optionnelle en langues modernes						
Langue moderne I : Néerlandais	4	4	4	4	4	4
Langue moderne II : Anglais	4	4		4	4	4
Langue moderne III : Anglais <sup>2(*)</sup>			4			
Formation optionnelle obligatoire						
Mathématique	4	4	4	6	6	4
Sciences	3	3	3	3	3	3
Latin		4	4	4		
Grec			4			
Sciences économiques	4					
Activités complémentaires						
Langue moderne : Allemand ou Espagnol³(*)	2	2			2	
Mathématiques : préparation aux études supérieures (ou remédiation facultative)				1/0	1/0	
Français :expression orale et/ou écrite						2
Histoire de l'art <sup>4(*)</sup>						2
Total	33	33	35	34	32	33

<sup>(°)</sup> Ces options sont proposées avec (ou sans - voir page précédente) immersion néerlandais. Elles peuvent donc être choisies par les élèves qui ont suivi un enseignement en immersion néerlandais au 2<sup>ème</sup> degré et qui souhaitent le poursuivre dans les mêmes filières au 3<sup>ème</sup> degré. Dans ce cas, les cours de géographie, de sciences et de néerlandais sont dispensés en langue néerlandaise. Si, faute de moyens, les options Latin-Math en immersion, Latin-grec en immersion et Math-anglais en immersion ne sont pas organisées, les élèves seront invités à faire le choix d'une autre option.

(1) Les élèves qui choisissent les options IV, V et VI ont un cours de Langue moderne II ou III selon qu'ils ont suivi ou pas de l'anglais Langue

moderne II au 2e Degré.

(Le cours d'allemand est organisé dans la mesure où le nombre d'élèves le choisissant est suffisant et en fonction des moyens disponibles.

<sup>(</sup>¹) Le cours d'histoire de l'art est organisé en fonction des moyens disponibles à raison de une ou deux heures par semaine.